

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement a adopté, le 18 juillet 2025, le projet de résolution **PP25-14005** intitulé : « Projet de résolution PP25-14005 relativement à la demande de modification du projet particulier approuvée le 3 décembre 2024, par la résolution CA24 14 0370, et visant à autoriser l'aménagement d'un stationnement pour remorques de 3 808,3 mètres carrés sur le lot 2 212 543, boulevard Pie-IX, pour les fins de l'entreprise située aux 9190 à 9252, boulevard Pie-IX et de permettre le réaménagement de son stationnement existant, et ce, en vertu du Règlement sur les PPCMOI de l'arrondissement (RCA04-14003) ».

L'objet de cette résolution vise à permettre l'aménagement de plus de cases de stationnement que le nombre autorisé. En plus, il vise à régulariser les aménagements du stationnement au 9190-9252, boulevard Pie-IX en permettant le réaménagement partiel du stationnement existant, et ce, sous certaines conditions.

Le projet de résolution détaillé est disponible pour consultation.

Ce projet vise la zone C04-107 qui se situe au sud de la voie ferrée et à l'ouest du boulevard Pie-IX.

Le territoire ainsi visé par le présent avis est montré ci-dessous :



2. ASSEMBLÉE PUBLIQUE :

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique le **21 août 2025, à 18 h**, au 405, avenue Ogilvy, salle 201, à Montréal.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'elle désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Ce projet de résolution fera aussi l'objet d'une consultation écrite du :

- **15 au 21 août 2025 à 16 h**

Au cours de cette consultation écrite, toute personne peut soumettre, par écrit, ses commentaires ou questions :

- via le formulaire disponible sur le site Internet de l'arrondissement : <https://montreal.ca/vsp>, à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques » en incluant obligatoirement les informations suivantes :
 - Nom et prénom
 - Adresse résidentielle
 - Numéro de téléphone et/ou adresse courriel

La documentation relative à la demande de projet particulier sera disponible en ligne à l'adresse Internet suivante : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques en cours ».

En tout temps, il est possible de rejoindre la responsable du dossier au 514-868-3495.

3. Ce projet de résolution n'est pas susceptible d'approbation référendaire en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Fait à Montréal, le 21 juillet 2025

La secrétaire d'arrondissement par intérim
Gabrielle Gauthier